



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 10 octobre 2016
Présidence M. Grégoire TAVERNIER, 1^{er} Vice-Président

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 6/2016 du 26 août 2016
- ~~ou le rapport de la commission chargée de son étude~~
- entendu le rapport de la commission ~~des finances~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- a) D'accorder à la municipalité le droit de traiter les acquisitions et les aliénations d'immeubles dans une limite fixée à Fr. 20'000.-.
- b) De maintenir le montant à Fr. 50'000.- pour l'étude par le conseil communal, respectivement la commission gestion-finances de demandes de crédits supplémentaires, propositions d'emprunt et projet d'arrêté d'imposition, présentés par la municipalité.
- c) D'accorder à la municipalité l'autorisation d'octroyer des servitudes de passage de minime importance, au maximum Fr. 5'000.-, comme par exemple l'électricité ou le télé-réseau.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2016

Extrait fait à Denges le 11 octobre 2016

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} Vice-Président

La Secrétaire

G. Tavernier

F. Palpacuer

